



**Lundi 16 juin 2014, INTERMITTENTS DU SPECTACLE :**  
ALTAÏR THINK TANK demande à **François Rebsamen, Ministre du travail,**  
**de ne pas signer l'accord concernant l'assurance chômage et de faire reprendre la négociation,**  
**afin que toutes les pistes soient explorées.**

En effet, la convention en cours d'agrément est :

**1/ Inaboutie** : car toutes les propositions alternatives n'ont pas été examinées, notamment les **propositions du Comité de Suivi (1)** qui rassemble depuis 2003 des parlementaires et des acteurs de la filière ainsi que **les propositions évaluées par le rapport Pilmis/Gregoire de février 2014.**

**2/ Inefficace**, car instaurant une mesure qui laissera **la moitié des intermittents sans ressources pendant une durée de 1 à 3 mois.**

**3/ Contre-productive** : car la hausse de 2% des cotisations fragilisera les petites structures pourvoyeuses d'emplois, dès l'été 2014.

D'autres options sont possibles pour atteindre les objectifs d'économie, comme le modèle alternatif évalué par deux sociologues, Olivier Pilmis (CSO) et Mathieu Grégoire (CURAPP) dans un rapport remis au SYNDEAC, syndicat patronal des structures du spectacle, en février dernier (2); modèle dont les auteurs précisent qu'il permet une **économie de 100 millions d'euros.**

ALTAÏR THINK TANK estime que **toutes les options doivent être débattues** par les partenaires sociaux, pour asseoir la légitimité d'un accord.

L'intermittence du spectacle est un des rouages essentiel de l'écosystème culturel qui représente **1,2 millions d'emplois** en France (3). Fragiliser ce maillon c'est mettre en péril ce bassin d'emplois dans les 10 années à venir.

**L'Etat a une responsabilité majeure** dans le maintien de ces emplois, et **le nouveau ministre du travail**, dès lors qu'il est avéré que toutes les pistes n'ont pas été exploitées, **doit être le garant d'une nouvelle donne** en appelant les partenaires sociaux à revenir à la table des négociations.

(1) source : [Présentation du Comité de Suivi](#)

(2) source : rapport : [Quelle indemnisation chômage pour les intermittents du spectacle ?](#)

(3) source : [1er panorama des industries culturelles et créatives, Nov 2013](#)

*Créé en 2011, Altair think tank est le premier think tank dédié à la culture et aux médias. Laboratoire d'idées et d'actions de terrain, Altair est convaincu que la culture a un rôle central à jouer dans la crise de civilisation que nous vivons.*

*En faisant le pari de la diversité des regards, Altair think tank veut faire émerger des idées, des projets et des formes d'organisation nouvelles.*

Pour en savoir plus : [www.altair-thinktank.com](http://www.altair-thinktank.com)  
[contact@altair-thinktank.com](mailto:contact@altair-thinktank.com)/ 06 62 75 18 66

## ANNEXE : Des solutions existent

Pour qu'une **refonte des annexes 8 et 10 soit bénéfique sur le long terme pour la croissance et l'emploi culturel**, ALTAÏR THINK TANK pense qu'il est nécessaire :

- **d'améliorer les carrières** et de **sécuriser les parcours professionnels** en réinstaurant des droits d'un an de date à date, avec un système de différé de paiement proportionnel aux revenus (plus les salaires sont importants, plus le différé est grand), sans effet d'appel ou d'augmentation majeure des bénéficiaires.
- **d'augmenter les recettes** de Pôle Emploi en mettant à contribution les grosses structures et les salaires au dessus du plafond actuel de cotisation (4 fois le plafond journalier de la sécurité sociale)
- **de ramener l'indemnisation chômage à ses fondements** (un revenu de remplacement pour une privation d'emploi involontaire) en abaissant le plafond de cumul des revenus (salaires et allocations chômage) aux alentours de 3000 euros mensuels.

[Lire le résumé des propositions du Comité de Suivi sur le site du SYNDEAC.](#)